

Rabat, le 23/06/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Visa de l'AMMC sur le prospectus définitif relatif à l'augmentation de capital du groupe « NEXANS », réservée aux salariés du groupe**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 23 juin 2022 un prospectus définitif relatif à une augmentation de capital de NEXANS réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 400 000 actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des entités suivantes : NEXANS Maroc, SIRMEL, Tourets et Emballages du Maroc et Nexans Interface Maroc.

Le prix de souscription s'établit à 71,14 euros soit 752.15 dirhams. La période de rétractation/souscription s'étalera, au Maroc, du 24 au 28 juin 2022 (inclus).

Le prospectus définitif est complété par :

- Le document d'enregistrement universel 2021 de NEXANS déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2022 sous le numéro D.22-0154 ;
- Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur des FCPE « NEXANS PLUS 2022 » et « NEXANS PLUS 2022 A » et son règlement ;
- Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur des FCPE « ACTIONNARIAT NEXANS » et son règlement ;
- Le règlement du Plan d'Épargne d'Entreprise de Groupe International.

L'intégralité du prospectus définitif visé par l'AMMC ainsi que les documents précités sont disponibles aux sièges sociaux des sociétés mentionnées ci-dessus, à BMCI et sur le site internet de « NEXANS ».

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: [www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)

CP/EM/029/2022

**Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :**

**Tél :** 05 37 68 89 71

**E-Mail :** [OperationsFinancieres@ammc.ma](mailto:OperationsFinancieres@ammc.ma)